



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

UN AGENDA SOCIAL CENTRÉ SUR LA LOI FONCTION PUBLIQUE

DÉCLARATION CFDT

Publié le 05 septembre 2019 – Par CFDT-Fonctions Publiques

Monsieur le Ministre,

Vous nous présentez aujourd'hui un projet d'agenda social chargé par la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique publiée cet été, ce n'est pas une surprise.

C'est donc la Commission mixte paritaire qui aura été conclusive et le texte publié est celui issu de ses travaux du 4 juillet. Ce compromis issu de la CMP n'a pas modifié les grandes orientations du texte de loi et a même fait fi de quelques-unes des rares améliorations apportées par les députés (exclusion des emplois de catégorie C des contrats de projet, par exemple) ou par les sénateurs (rétablissement des compétences des CAP sur les avancements, par exemple).

Malgré la prise en compte de certaines de nos revendications, notamment l'instauration d'une indemnité de fin de contrat à compter de 2021, force est de constater que les exigences du Gouvernement n'ont pas permis d'obtenir plus d'avancées.

Sur la base de ce constat, la CFDT maintient son appréciation défavorable et ses critiques à ce texte dont l'idéologie initiale n'a pas été modifiée.

Pour autant, nos revendications ne sont pas enterrées par la publication de la loi et la CFDT est, et restera, mobilisée pour défendre et améliorer les droits des agents publics, quel que soit leur statut, dans le cadre d'un dialogue social exigeant dont nous devons obtenir qu'il se développe.

Une incise en lien avec les exigences du dialogue social : je rappelle que la fusion des différents droits syndicaux, moyens indispensables, en « crédit de temps syndical » sur les versants État et hospitalier est toujours attendue sur le versant territorial.

Défense d'un emploi statutaire de qualité, garanties nouvelles pour les agents contractuels, opposition à la mise en concurrence des fonctionnaires et des contractuels, parcours professionnels plus sécurisés, voilà quelques-unes des lignes directrices de nos revendications, qui sont enrichies du travail fait par la CFDT avec ses nombreux partenaires du Pacte de pouvoir de vivre.

En plus des nombreuses réunions d'instances des prochains mois qui auront à amender et à se prononcer sur les nombreux décrets d'application de la loi 2019-828 du 6 août 2019, nous souhaitons que d'autres sujets soient traités dans les prochains mois :

- la négociation de proximité devra être mieux encadrée et définie,
- la participation financière des employeurs publics à la complémentaire santé devra être augmentée et devenir obligatoire,
- les règles relatives à la protection de la santé des agents devront être améliorées.

Sur chacun de ces sujets -qui relèvent aussi de la mise en œuvre de la loi-, la CFDT revendique que le gouvernement s'engage dans des négociations plutôt que des

concertations. Nous attendons aussi que l'on puisse construire un calendrier de travail qui soit à la fois supportable et efficace. Car nous l'avons dit à plusieurs reprises, et d'ailleurs d'autres l'ont repris : la qualité du dialogue social ne se mesure pas au nombre de réunions.

La qualité du dialogue social passe aussi par de la transparence en matière de communication des éléments de bilan et nous attendons encore à ce jour la publication de celui présenté par les Inspections générales sur la protection sociale complémentaire dans les trois versants de la Fonction publique.

Mais ni le quotidien des agents, ni l'actualité ne se résument à la loi « Fonction publique ». J'ai fait allusion au Pacte du pouvoir de vivre. Nous avons porté un certain nombre de ses propositions lors du rendez-vous salarial avec les organisations syndicales co-signataires du Pacte (Unsa et CFTC). Aujourd'hui, comme cela a été fait en 2018, et sans rien oublier de nos mécontentements suite à ce rendez-vous 2019 (absence de mesures générales, pas de pérennisation de l'ICCSG,...), nous souhaitons que la réunion de suivi soit aussi l'occasion d'aborder les conséquences du gel de la valeur du point au regard des augmentations prévisibles du SMIC, alors que l'inflation dépassera probablement les 1%. La CFDT exigera que les premiers indices des rémunérations rattrapés par l'augmentation du SMIC soient compensés en points et non en indemnité, et nous exigerons aussi des mesures pour éviter tout tassement des grilles.

Un certain nombre d'agents sont soumis aussi en cette rentrée à des perspectives qui sont sources de vives inquiétudes (annonces de suppressions de postes dans les ministères économiques et financiers, conflits liés aux moyens et à l'organisation des services à l'hôpital par exemple, poursuite des évolutions de la carte des collectivités, mise en place à marche forcée des secrétariats généraux communs dans les DDI, etc). Plus que jamais, la CFDT appelle à une négociation sur la qualité de vie au travail, à la confluence de nombreux sujets qui font notre quotidien et celui des collègues que nous représentons. Nous ne pouvons parler du travail et de la vie au travail sans parler des transitions professionnelles : les accompagnements doivent être accessibles aux agents pas uniquement quand ils subissent une restructuration mais aussi pour accompagner leurs souhaits d'évolution professionnelle.

Enfin, comment faire sans parler du sujet qui -de toute évidence- fait l'actualité de la rentrée : les retraites et la concertation qui doit s'engager sur la mise en place d'un système universel (à ne pas confondre avec uniforme...). La CFDT Fonctions publiques a bien noté que vous considérez que notre concertation doit s'articuler avec la concertation générale et interprofessionnelle. Nous partageons ce point de vue. Ces deux discussions ne peuvent être menées ni en parallèle, ni indépendamment l'une de l'autre : elles devront effectivement s'articuler. Et les prochaines semaines devront nous permettre de travailler à cette articulation en commençant par la liste des points qu'il nous appartiendra de traiter pour proposer des solutions dont un certain nombre ne relèvera d'ailleurs pas du projet de loi « retraites », je pense particulièrement à la question des rémunérations. Le Président de la République a ouvert quelques pistes, mais la réforme ne concernera pas que les infirmières, aides-soignantes et enseignants.